

LES GRANDS TRAVAUX DE L'AN 2013

Empêcher les chutes du Niagara qui nuisaient aux bons travaux du conseil municipal les jours de déluge !

Four communal de Serrières



À L'ABRI SOUS UN TOIT TOUT NEUF UN LOCAL POUR LA CONSERVATION DES ARCHIVES DE LA COMMUNE ...



Pour descendre des archives

Mur de l'Église



DERNIERE MINUTE : FIBRE OPTIQUE POUR DEBUT AVRIL

À l'origine cette fibre devait passer sous la ligne Haute Tension. Mais, sécurité oblige, ERDF imposait une coupure de sa ligne HT et la mise en place coté Merpuis d'un groupe électrogène provisoire. Cette solution trop onéreuse fut abandonnée. Suivirent plusieurs propositions et des refus soit de particuliers, soit de la mairie. La recherche d'un nouveau tracé est à l'origine du retard final dans l'achèvement de la mise en place de la fibre.

La réunion du 21 janvier en mairie en présence de Monsieur MAHÉ (pour le Syndicat Intercommunal de l'électricité de l'Ain), de Monsieur ROY (BOUYGUES), de Monsieur AMOROS (ERCD) et du maire, Christian BARDET, avait pour but de remettre à plat l'historique et de revoir les différentes possibilités de tracé de cette ligne. Une solution est enfin validée. Le nouveau tracé passera par le chemin du moulin avec un double poteau de bois pour recevoir la fibre, puis celle-ci remontera le chemin en aérien sur 2 autres poteaux bois pour rejoindre la ligne existante Route du Lac. Merci à Mr IOSTI pour son autorisation de surplomb, ce qui évite la mise en place de poteaux supplémentaires.

SERRIÈRES, MERPUIS, MALAVAL, SONTHONNAX LE VIGNOBLE site internet : <http://www.serrieres-sur-ain.com>

Bulletin municipal semestriel N°12 - Décembre 2013



mairieserrieressurain@orange.fr
09 62 62 30 03

SOMMAIRE DU N°12

Page 1 à 2:
Le mot du maire
Dernier journal du mandat
Page 3 :
La vie à Serrières-sur-Ain
Page 4 :
Notre association Foncière Pastorale

Dossier : pages 5 à 8 :
Trente et un mois de combat pour la libre coopération intercommunale

Page 9 :
Informations diverses
Page 10 :
À vos agendas
Après l'abaissement de la rivière
Page 11 :
L'abaissement du lac
Page 12
Les grands travaux 2013
Fibre optique début avril ?

LE MOT DU MAIRE

Par Christian Bardet

Dans le bilan de l'année 2013, il y a ce qui était prévu, et ce qui ne l'était pas, mais qui restera l'aboutissement d'un combat avec 2 dates importantes pour Serrières-Sur-Ain, celles des 19 novembre et 13 décembre 2013 :

- Le mardi 19 novembre est en effet le jour de notre rendez-vous, demandé et redemandé depuis si longtemps avec le Préfet,
- Et le vendredi 13 décembre est celui de son arrêté confirmant notre retrait de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS BERTHIANDS (CCMB) avant le 31 décembre 2013, date de sa disparition, et notre entrée à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON (la CCRAPC).

Telle est l'issue d'une longue lutte dont voici des moments-clé, pour ne parler que de 2013 :

- Dès le 18 Janvier 2013, Serrières-sur-Ain délibère contre le projet de périmètre d'une future Communauté de Commune englobant les 4 Communautés de Communes du Haut Bugey (celle de la CCMB, celle de la Combe du Val Brénod, celle du Lac de Nantua et d'Oyonnax.
- Le 21 Mai, le Préfet de l'époque entérine l'arrêté de fusion alors que 9 communes sur 10 de la CCMB ont voté contre !
- Le 7 Juin, Serrières-sur-Ain délibère pour demander son rattachement à la CCRAPC,
- Le 21 Juin, Serrières-sur-Ain confirme par courrier sa demande de rattachement au Président de la CCRAPC, Jean Chabry, qui dès le 2 juillet nous répond que le bureau de la CCRAPC du 27 juin a considéré avec bienveillance notre demande de rattachement,
- Le 30 Août, Serrières-sur-Ain délibère pour demander son départ de la CCMB avant le 31 décembre 2013, date de sa disparition,
- Le 26 Septembre, le conseil communautaire de la CCMB délibère et accepte à l'unanimité notre retrait et en fixe les conditions financières,
- Le 27 Septembre, Serrières-sur-Ain délibère pour donner son accord aux conditions financières de son retrait,
- le 5 Octobre, lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux de France, à Cerdon, nous rencontrons le nouveau Préfet Laurent TOUVET, nous lui rappelons nos multiples demandes de rendez-vous, et il nous promet enfin de nous recevoir avant fin octobre en préfecture,
- le 31 Octobre, la CCRAPC délibère à l'unanimité pour accepter notre adhésion et modifie ses statuts en intégrant Serrières-sur-Ain,
- Le 19 novembre, c'est enfin le jour du rendez-vous avec le nouveau Préfet, Mr Laurent TOUVET ... J'avais en mains un classeur comprenant : la délibération de la CCMB et des 10 communes membres de cette communauté acceptant notre départ, les délibérations de la CCRAPC et de 9 des 13 communes déjà membres de cette communauté acceptant toutes notre adhésion, accompagnées d'un courrier de soutien des 4 maires des communes n'ayant pas encore délibéré (*) Face à un tel dossier, le Préfet s'est montré favorable à notre adhésion à la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon (CCRAPC) sous réserve de recevoir les 4 dernières délibérations manquantes, ... / ...

(suite en page 2)

LE MOT DU MAIRE (SUITE DE LA PAGE 1) Par Christian Bardet

- Et enfin, le 13 décembre, le Préfet signait l'arrêté de confirmation de notre retrait de la CCMB et notre adhésion à la CCRAPC ... Fin du combat et félicitations à tout le conseil municipal dont l'unité sans faille a rendu tout cela possible. Merci aux conseillers municipaux des 23 communes ayant délibéré en faveur des souhaits de Serrières-sur-Ain et, pour le même motif, aux délégués des 2 communautés de communes concernées. Un grand merci également à Mario BORRONI, conseiller général, et à Denise MAISSIAT, la Présidente de la défunte CCMB, qui nous ont soutenu en Préfecture. Et pour finir, merci à Jean CHABRY Président de la CCRAPC et au Directeur Général des Services de la CCRAPC, Stéphane VILLAIN, qui ont dû très vite prendre en mains notre dossier vu les délais très courts.
- CE QUI N'ÉTAIT PAS NON PLUS PRÉVU MAIS A DÛ ÊTRE TRAITÉ EN URGENCE :**
- Une bride défectueuse sur une pompe de notre station d'Angine et celle-ci se retrouve au fond. Un plongeur de l'Association pour la Gestion des milieux Karstiques, Christophe PASCAL, est intervenu avec son équipement prêt à descendre dans ce puits (52 cm de diamètre et 20m de profondeur)
- Finalement, grâce à son travail de localisation par caméra et par un crochetage de justesse avec une encre bricolée, la pompe a été remontée. Suite à cette intervention le conseil municipal a voté une subvention bien méritée de 500 € pour l'AGEK.
- CE QUI ÉTAIT PRÉVU PAR LE BUDGET PRIMITIF 2013 :**
- Le défibrillateur a été installé sous le préau de la mairie. Il est à la disposition des associations diverses, comme lors de la fête du lac 2013.
- La séance d'information sur les détecteurs de fumées organisée par Cyrille, Patrick, Corinne et Yves a permis l'installation d'une trentaine de détecteurs. Elle a surtout permis une prise de conscience des risques d'incendies domestiques. Nous les en remercions vivement.
- D'importants travaux de voiries communales d'un montant de 59 300 € ont été réalisés. Ce sont les chemins de Malaval, des Entrepoints, d'Angine et de la Serra.

LE MOT DU MAIRE Notes

(*) Sans compter un courrier de soutien de notre conseiller général, Mario BORRONI, et même un courrier de soutien des 4 présidents de Communautés de Communes fusionnées par le Préfet pour constituer la future Communauté de Communes Haut Bugey.

(**) À l'heure où ce journal est bouclé, l'escalier est déjà terminé et chacun pourra, sur demande, accéder au second étage de la maison commune ...

Christian Bardet

2008-2014, DERNIER BULLETIN MUNICIPAL DU MANDAT

Si la ponctualité a été la règle pour ses 11 premiers numéros, c'est avec un mois de retard que paraît notre bulletin municipal : il était hors de question que le journal sorte avant que soit officielle la décision du nouveau Préfet concernant l'intégration ou la non intégration de Serrières-sur-Ain dans le futur grand Oyonnax. La parution de ce numéro 12 (daté de décembre 2013) a donc été retardée en attendant d'avoir la certitude que Serrières-sur-Ain resterait dans une Communauté de Communes à dominante rurale et échapperait ainsi à la future Communauté de Communes Haut-Bugey qui deviendra un jour l'agglomération d'Oyonnax, qui pourrait en douter ?

Ce n'est qu'après réception des 4 dernières délibérations encore attendues des communes de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, que le nouveau Préfet a pu, le 13 décembre 2013, et comme il l'avait promis le 19 novembre au Maire de Serrières-sur-Ain, signer l'arrêté de confirmation de notre retrait de la Communauté de Communes des Monts Berthiands et notre adhésion à la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.

Monsieur le Préfet a pris acte des votes unanimes des conseils municipaux des 10 communes de la défunte CCMB plus celui de son conseil communautaire, votes acceptant le retrait de Serrières avant la disparition de cette communauté. Et Monsieur le Préfet a suivi les suffrages unanimes des conseils municipaux des 13 communes de la CCRAPC plus celui de son conseil communautaire faisant de Serrières-sur-Ain la 14ème commune de cette communauté.

Monsieur le Préfet a ainsi finalement décidé d'entériner le vote unanime de ces 25 conseils, bien que la loi de décembre 2010 ne lui impose nullement cette décision.

Qu'il en soit remercié ici au nom de la population unanime de Serrières-sur-Ain.

Jean-Michel Boulmé,
Maire adjoint de Serrières-sur-Ain,
Ancien vice-président de la défunte CCMB ...

Voici les derniers projets de l'équipe actuelle jusqu'au 23 mars 2014, date où la population élira un nouveau conseil municipal :

- De nombreux travaux sont prévus pour la mairie :
 - La mise en place d'une montée d'escalier d'accès aux combles. (**)
 - La réalisation du nouveau local d'archives.
 - Le déménagement des archives dans les combles.
 - La réfection de la cour de la mairie.
- La numérisation du cimetière et sa gestion avec un logiciel spécifique.
- Le chemin d'accès aux nouvelles coupes d'affouage du bois de Melin. Avec 20% de subvention du CG (Merci à Mario BORRONI)
- Et enfin le lancement de notre révision de POS en PLU.

Je remercie toute l'équipe municipale qui jusqu'au bout de son mandat aura vraiment fait un travail d'équipe. Et, vu la bonne trésorerie communale, le conseil municipal n'a voté aucune augmentation de tarif pour 2014.

DANS LE PROGRÈS DU 25 OCTOBRE 2013

LE HAUT BUGÉY

Rédaction : 04 74 81 21 10 - lproyonnax@leprogres.fr ; Publicité : 04 74 32 83 65 - lprpub01@leprogres.fr

vendredi 25 octobre 2013

SERRIÈRES-SUR-AIN Après la vidange, la rivière débarrassée de ses déchets

Chaussés de bottes, les vêtements maculés de vase, les élus des communes riveraines de la retenue du barrage d'Allement, sont chaque jour sur le terrain, aux côtés des entreprises chargées d'évacuer les carcasses de voitures et différentes épaves (barques, pontons, radeaux... Abandonnés par des propriétaires) que la vidange du barrage a découvertes.

Christian Bardet (Serrières-sur-Ain), Gérard Brevet (Hautecourt-Romanèche), Robert Foray (Bolozon), notamment, ont mouillé la chemise pour obtenir la mise en place de cette opération de nettoyage. La Communauté de communes La Vallière en est maître d'ouvrage car elle dispose de la compétence Environnement. Gilles Bon (Corsi-Cass) et Eric Micolos (Dombes récupération transports) font le travail avec leurs engins et véhicules. Christophe Pascal, plongeur membre de l'association pour la Gestion des espaces Karstiques et du Spéléo club alpin de Gap) apporte une aide bénévole et tout à fait nécessaire pour, en particulier, arrimer les véhicules immergés.

La gendarmerie est souvent sur place : une plaque d'immatriculation, un numéro de châssis ou de moteur peuvent éventuellement faire avancer une enquête. Les voitures ne sont pas là par hasard ! Véhicules volés, escroquerie à l'assurance... Qui sait ? Du Viaduc de Cize-Bolozon aux abords du barrage d'Allement, 28 épaves ont été repérées. Vingt-trois devaient être évacuées. Cinq, dans une situation difficile seront abandonnées aux caprices de la rivière et continueront d'abriter les colonies de moules d'eau douce... Elodie Schès, sous-préfète, a insisté sur la sécurité de l'opération. Certes, cette opération de dépollution rend à la rivière, si belle dans cette partie des



À proximité de Bolozon. Photos Roger Gros

Gorges de l'Ain, son caractère naturel et sauvage, la qualité de ses eaux... Mais il est à craindre que les élus de la vallée s'arrachent encore quelques cheveux, dans 10 ans, lors de la prochaine vidange décennale du barrage !



Tirée fin pour cette Juvaquatre, fabriquée par Renault, entre 1937 et 1960.

Les grands travaux de l'an 2013

Il fallait profiter de l'abaissement de la rivière pour sortir de l'Ain les carcasses de voiture parfois encore immergées ...

À VOS AGENDAS 2014

février **LE BOUDIN DES CHASSEURS**
 La société de chasse vendra son boudin et son pain le vendredi 7 février à partir de 16 h et le samedi 8 février à partir de 9 h ... venez tôt, il y en a rarement pour les retardataires !

juin **FETES DES VOISINS**
 Nous vous attendons à la fête des voisins le vendredi 13 juin

juillet **VIDE-GRENIER**
 Nous vous attendons le dimanche 6 juillet pour notre traditionnel vide-grenier de la plage de Merpuis où les exposants sont attendus dès 6 h pour la mise en place.

juillet **FETE DU LAC**
 samedi 26 juillet

juillet **VENTE DE GALETTES**
 Début juillet la Société de Chasse organise sa vente de galettes et pains

OPERATION NETTOYAGE DES BORDS DE L'AIN
 Avec l'Association AGEK, la date vous sera communiquée prochainement, avis aux bénévoles

APRÈS L'ABAISSSEMENT DE LA RIVIÈRE



OPÉRATION NETTOYAGE DE LA RIVIÈRE D'AIN

LA VIE À SERRIÈRES-SUR-AIN

Catherine BARDET a uni Anaïs et Cyrille le 2 novembre 2013



MARIAGE ...
 Cyrille MINARD avec Anaïs DUPUIS-FAUGER, le 2 Novembre

NAISSANCE :
 Enzo OLIVIER, le 7 Août

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS :
 Dominique TREPART et Angélique BEAUFILS
 158 rue de La Boissière à Serrières.
 Vincent TORIELLO et Pauline WONSCHIR
 100 rue du Pèse Lait à Merpuis.
 Madame et Monsieur Julien PROYART
 45 rue des Tilleuls à Merpuis.
 Ludovic BARDET
 89 rue du Four à Merpuis.
 Florent SEYZERIAT et Marie-Juliette
 137 rue du vieux Four à Sonthonnax Le Vignoble.

DÉCÈS :
 Dominique CAREME,
 le 3 Octobre

DÉPART DE LA COMMUNE :
 Sylvain CHAMBOST, parti le 31 aout 2013

Le conseil municipal remercie toute l'équipe du CCAS qui organisait l'après-midi du 14 décembre son goûter



ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE SERRIÈRES-SUR-AIN

Sur la photographie, on voit en partant de la gauche :

AU PREMIER RANG : Yves BARDET ; Gérard PUPUNAT ; Isabelle BOULMÉ ; Roger MA, Yves-Claude TENANT ; Delphine GUDIN conseillère de la société d'économie montagnarde de l'Ain (SEMA) en liaison avec la chambre d'agriculture
AU SECOND RANG : Nadine ROUX, notre secrétaire de mairie ; Christian BARDET, représentant de la commune au sein du conseil syndical de l'AFP.



C'est le 24 janvier que s'est réunie l'Assemblée Générale de l'Association Foncière Pastorale Autorisée de Serrières-sur-Ain. Tous les sortants ont été reconduits et le conseil syndical est donc inchangé : Gérard PUPUNAT, président ; Yves BARDET, vice-président ; Isabelle BOULMÉ, secrétaire ; Roger MA, Yves-Claude TENANT, Albert LIOCHON, membres ; et Christian BARDET, représentant de la commune au sein du conseil syndical de l'AFP.

Notre Association Foncière Pastorale est « autorisée », ce qui signifie qu'elle a fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui l'a créée, arrêté précédé d'une enquête publique. Cet arrêté avait d'ailleurs fait l'objet d'un recours contentieux, mais le juge administratif a décidé de donner raison au Préfet contre le demandeur.

Cette AFP étant « autorisée » bénéficie de l'aide du comptable du trésor public et du concours de notre secrétaire de mairie. Elle a aussi le droit (contrairement à une Association Foncière Pastorale « libre ») de demander des subventions à l'État et aux différentes collectivités territoriales.

Elle vient d'ailleurs de recevoir une réponse favorable pour les 102 325 € de subventions qu'elle avait demandées : elle a obtenu 17 000 € du Conseil Général, 34 130 € de la Région Rhône-Alpes et 51 195 € de l'État, par le biais du Préfet de Région, dans le cadre des Fonds Européens Agricoles de

DÉveloppement Rural (FEADER).

Les subventions ne seront versées à l'AFP qu'une fois les factures acquittées, aussi le conseil municipal a-t-il délibéré afin d'avancer les sommes nécessaires au démarrage des travaux.

Dès réception des réponses à l'appel d'offres, les travaux de défrichage, clôture, point d'eau etc ... pourront être lancés. Le montant des travaux est estimé à 136 500 €, il restera donc 34 175 € à la charge des exploitants. (toutes les sommes indiquées dans cette page) sont données Hors Taxes.

Dans le même temps, des conventions seront signées avec les 6 exploitants intéressés par notre projet. Un ou deux candidats en plus seraient d'ailleurs les bienvenus.

L'année 2014 sera, nous l'espérons, une année très constructive.

Gérard PUPUNAT,
Président de l'Association Foncière Pastorale
Autorisée de Serrières-sur-Ain.

PETIT RAPPEL

Notre AFP va permettre à la commune de revalorisation

- De 119 ha ,
- De 150 propriétaires
- Par 6 exploitants,

AVIS À LA POPULATION

INFORMATIONS DIVERSES

CC RIVES DE L'AIN-PAYS DU CERDON

EXTENSION DE VALIDITÉ DE LA CARTE D'IDENTITÉ

La durée de validité de la carte nationale d'identité est portée de 10 ans à 15 ans au 1er janvier 2014. Cette mesure sera également applicable aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 1er janvier 2014 (c'est-à-dire aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013)

HORAIRES DE LA MAIRIE

MARDI - JEUDI : 9 à 12 h - 14 à 18 h

VENDREDI : 14 à 18 h

OUVERT AUX PUBLIC UNIQUEMENT

LE VENDREDI APRES-MIDI OU SUR RDV

ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

Attention ... la présentation de la carte nationale d'identité est obligatoire pour pouvoir voter à ces élections municipales, et ceci pour la première fois !

À défaut le permis de conduire, le passeport en cours de validité ou toutes pièces d'identité avec photographie délivrées par l'État pourront être pris en compte. Les électeurs doivent donc dès maintenant prendre leurs dispositions pour pouvoir être en mesure de présenter une de ces pièces d'identité.

Les autres informations concernant les nouveautés lors du déroulement de ces élections municipales seront affichées très bientôt sous le préau.



SONDAGE POUR UN ENLÈVEMENT ÉVENTUEL DES ENCOMBRANTS

La municipalité envisage éventuellement d'organiser une nouvelle action d'enlèvement des encombrants, épaves de voiture et autres engins agricoles au rebut. Merci de vous signaler d'urgence en mairie si vous êtes susceptible d'être intéressés.

La communauté de Communes regroupe 14 communes : Jujurieux, Boyeux-Saint-Jérôme, Cerdon, Challes-la-Montagne, Labalme, Mérignat, Neuville-sur-Ain, Poncin, Pont-d'Ain, Priay, Saint-Alban, Saint-Jean-le-Vieux, Serrières-sur-Ain et Varambon.

Ces 14 communes comptent un total approchant 14 000 habitants. Les compétences de cette communauté sont :

- Développement économique avec 2 zones d'activité
- Service à la personne (petite enfance-enfance-jeunesse-portage de repas)
- Voirie
- Environnement (collecte des déchets-déchetterie)

Contact & infos

siège : Hôtel de ville-2° étage Jujurieux

Tél : 04 74 37 13 32

Mail : contact@crapc.fr

VOIRIES COMMUNALES

Tout comme la CCMB, la CCRAPC a la compétence voirie. Le conseil municipal de décembre 2013 a dressé la liste des voies dont il décide du transfert en « voirie d'intérêt communautaire »

ORDURES MÉNAGÈRES

Tout comme la CCMB, la CCRAPC a la compétence ordures ménagères, aussi, à terme le ramassage des ordures sera de son ressort, mais dans l'immédiat le contrat signé entre la CCMB et son prestataire est maintenu jusqu'à son terme. Donc, pour l'utilisateur, aucun changement pour l'instant !

DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

Tout comme la CCMB, la CCRAPC a la compétence pour ce qui concerne la déchetterie intercommunale, aussi les habitants de Serrières-sur-Ain peuvent-ils depuis le 1er janvier 2014 utiliser la Déchetterie intercommunale de Poncin. (ouvert tous les AM sauf le lundi de 14 à 18 h, samedi toute la journée de 9 à 12 h et de 14 à 18 h)

EN MAIRIE DE SERRIÈRES-SUR-AIN

HISTOIRIA

Dans le numéro 6 de cette revue, 2 articles concernent Serrières. Pages 12 à 16, 5 pages concernent les grottes et abris de Serrières-sur-Ain depuis le paléolithique. Page 34 et 35, un article sur le port de Serrières-sur-Ain.

En vente en mairie : 9.80 €

Permanences de Mario Borroni

conseiller général du canton d'Izernore, en mairie de Serrières-sur-Ain pour l'année 2014 : Mardi 18 février, Mardi 18 mars, Mardi 20 mai, Mardi 16 septembre, Mardi 4 novembre



DANS SA DÉLIBÉRATION DU 27 MAI 2011, CITÉE PAR LE JOURNAL « LE PROGRÈS » DU 14 JANVIER 2014, LE CONSEIL MUNICIPAL DE SERRIÈRES-SUR-AIN AFFIRMAIT NOTAMMENT :

« (...) Après avoir pris connaissance du projet de M. le Préfet de l'Ain du schéma de l'intercommunalité, en application de la loi de réforme des collectivités territoriales, Attendu que ce projet prévoit la fusion de 4 Communautés de communes du Haut Bugey Attendu que ce regroupement se ferait au détriment de nos communes, qui risquent de disparaître totalement dans un grand ensemble de plus de 60 000 habitants, dans lequel elles seraient vidées de leur contenu et de leurs compétences, Et considérant au contraire que nos communes et leur maire constituent un lien essentiel avec la population, le premier maillon de la démocratie locale, un échelon de proximité fondamentale, Attendu que ce regroupement se ferait également au détriment de nos Communautés de communes telles que nous les avons librement décidées, Alors qu'il n'y a aucune raison de les faire disparaître, de leur imposer des regroupements forcés, ni aucun critère démocratique pour les juger « trop petites », Et considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales ni de nos Communautés de communes mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul, Considérant que depuis des années, avec une même logique « d'économies », de regroupements, ce sont nos services publics qui disparaissent (bureaux de poste, trésorerie, DDE de Montréal la Cluse, menaces sur nos écoles ...)

Considérant que ce sont encore les citoyens qui feraient les frais de cette volonté acharnée de regroupement forcé, privés cette fois de toute démocratie de proximité, (...) Considérant que de telles dispositions sont contraires au principe constitutionnel de souveraineté des communes et de leurs conseils municipaux élus, qu'il appartient à nos communes et à leurs conseils municipaux de choisir librement leur avenir et leurs modes de coopération avec d'autres communes, qu'aucune décision en ce domaine ne saurait nous être imposée par les représentants de l'État, ni par des élus d'autres communes, Le Conseil municipal constate que le projet de M. le Préfet n'est pas négociable.

En conséquence, le Conseil municipal de Serrières-sur-Ain se prononce :

- Contre le projet préfectoral de fusion de 4 Communautés de communes, dont la CCMB, en une seule communauté d'Oyonnax et pour son retrait,
- Pour le maintien de nos communes, et des intercommunalités existantes,
- Pour le maintien des syndicats intercommunaux constitués librement par les communes en fonction de leurs besoins concrets (...)

CI-DESSOUS, LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2013 ET, DANS LA COLONNE DE DROITE DE LARGES EXTRAITS DE LA TOUTE PREMIÈRE DÉLIBÉRATION SE PRONONÇANT, LE 27 MAI 2011 CONTRE LE SCHEMA DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL DE L'AIN DÈS SA PARUTION.

LA DÉLIBÉRATION DU 11 JUIN 2013

OBJET : DEMANDE DE RATTACHEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON

MONSIEUR LE MAIRE RAPPELLE qu'à l'unanimité le conseil municipal a plusieurs fois exprimé sa volonté de maintenir la commune de Serrières-sur-Ain dans une intercommunalité à caractère rural. Or la future Communauté de Communes issue de la fusion des 4 Communautés de Communes du Haut Bugey compte plus de 50 000 habitants et elle remplit aussi toutes les autres conditions pour se transformer en Communauté d'agglomération autour d'Oyonnax. Pour cette seule raison, elle ne pourra pas bénéficier de la dotation bonifiée, donc elle sera très vite contrainte de se transformer en Communauté d'agglomération pour survivre à la baisse importante de ses ressources dans les prochaines années.

IL INFORME le conseil qu'il a rencontré Monsieur Jean CHABRY, président de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon et qu'à titre personnel, celui-ci s'est montré favorable à l'accueil de notre commune dans sa Communauté de Communes.

IL PROPOSE à l'assemblée :

- 1°) d'adresser une demande à la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon pour qu'elle examine notre demande d'intégration en son sein.
- 2°) de prendre une décision de demande de rattachement à la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon suite à l'arrêté du Préfet concernant la fusion des communautés de communes du Haut Bugey au 1^{er} janvier 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **VOTE** unanimement la décision de demander le rattachement à la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cette demande auprès de Monsieur le Préfet de l'Ain et à signer tout document relatif à ce rattachement.

SERRIÈRES-SUR-AIN le 28 septembre 2013

La commune se tourne vers Rives de l'Ain-Pays de Cerdon



Partira ? Partira pas ? Les intercommunalités devront se prononcer. Photo R. Gros

Communauté de communes

Réuni jeudi, le conseil de la Communauté de communes des Monts Berthiard a examiné la demande de la commune de Serrières-sur-Ain de quitter la CCMB, pour rejoindre la nouvelle Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays de Cerdon. C'est évidemment l'une des premières conséquences de la fusion des quatre intercommunalités qui formeront -dès le 1^{er} janvier prochain- la Communauté de communes haut Bugey. Située aux marges du canton d'Izernore, Serrières se rapprocherait ainsi de son bassin de vie : Poncin, la vallée de l'Ain. À la suite de l'avis favorable de la CCMB, les communes du canton d'Izernore et la communauté de communes d'accueil auront à donner leur avis. Le préfet qui prendra ou refusera l'arrêté de retrait, aura le dernier mot. Les conseillers ont également pris connaissance du dossier de la Zone agricole protégée (ZAP) de Sonthonnax-la-Montagne. La ZAP manifeste la volonté de la commune de protéger l'agriculture sur son

Trente et un mois de combat pour la libre coopération intercommunale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AIN

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
BUREAU DES COLLECTIVITÉS ET DE L'INTERCOMMUNALITÉ
REF. : RETRAITSERRIERES CC MONTSBERTHIARD

ARRETE portant retrait de la commune de Serrières-sur-Ain de la communauté de communes des Monts Berthiard et adhésion à la communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon

Le préfet de l'Ain

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-18, L 5211-19, L 5211-20 et L 5211-25-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1994 modifié portant constitution de la communauté de communes des Monts Berthiard ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2011 modifié portant fusion des communautés de communes Bugey - vallée de l'Ain et Pont d'Ain, Priay, Varambon et dissolution concomitante du syndicat mixte des Rives de l'Ain ;

Vu la délibération du 7 juin 2013, confirmée par délibération du 27 septembre 2013, par laquelle le conseil municipal de Serrières-sur-Ain sollicite le retrait de la commune de la communauté de communes des Monts Berthiard en vue d'adhérer à la communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon ;

Vu les délibérations par lesquelles les organes délibérants de la communauté de communes des Monts Berthiard et des communes membres se sont prononcés de façon unanime en faveur de la demande de retrait de la commune de Serrières-sur-Ain ;

Vu les délibérations par lesquelles les organes délibérants de la communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon et des communes membres se sont prononcés de façon unanime en faveur d'une part de la demande d'adhésion de Serrières-sur-Ain et d'autre part de la modification de certaines dispositions des statuts de la communauté de communes ;

Considérant que les conditions requises par les articles L 5211-18, L 5211-19 et L 5211-20 du code précité sont réunies ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1. - Le 31 décembre 2013, la commune de Serrières-sur-Ain est retirée de la communauté de communes des Monts Berthiard, pour adhérer à la communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon est composée des communes de Boyeux-Saint-Jérôme, Cerdon, Challes-la-Montagne, Jujurieux, Labalme, Méribat, Neuville-sur-Ain, Poncin, Pont d'Ain, Priay, Saint-Alban, Saint-Jean-le-Vieux, Serrières-sur-Ain et Varambon.

Article 2. - La représentation de la commune de Serrières-sur-Ain au conseil de communauté est fixée à un conseiller communautaire titulaire et un conseiller communautaire suppléant.

CI-DESSOUS L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 13 DÉCEMBRE 2013 QUI SORT SERRIÈRES-SUR-AIN DE LA CCMB LE 31 DÉCEMBRE 2013, AVANT SON ABSORPTION DANS LE FUTUR « GRAND OYONNAX »

En ce mois de janvier, le journal *LE PROGRÈS* a consacré 3 articles au retrait de la commune de Serrières-sur-Ain de la CCMB avant son absorption par la « communauté de Communes Haut-Bugey » résultant de la fusion autoritaire des 4 communautés de Communes du Haut-Bugey :

CELUI DU 28 JANVIER EST UNE INTERVIEW DU MAIRE DE SERRIÈRES-SUR-AIN



LE HAUT BUGEY

Rédaction : 04 74 81 21 10 - lproyonnaix@leprogres.fr - PubliCité : 04 74 32 83 65 - lproyonnaix@leprogres.fr

SERRIÈRES-SUR-AIN Pourquoi la commune ne rejoint pas la com-com du haut Bugey ?

Serrières-sur-Ain, l'une des dix communes du canton d'Izernore, et de l'ancienne communauté de communes des Monts Berthland, ne rejoint pas la nouvelle communauté de communes haut Bugey. Christian Bardet, son maire, s'en explique.



Christian Bardet, un maire déterminé, a présenté au préfet un important dossier et la carte géographique et touristique de la vallée de l'Ain, pour étayer sa demande de rattachement à la communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon. Photo Roger Gros

La commune a préféré rejoindre la communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon (CCRAPC). Pourquoi ? C'est d'abord une question de géographie. De bassin de vie ensuite. Située au bord de la rivière, à proximité de Poncin, Serrières est en marge du canton d'Izernore et déjà imbriquée dans le territoire de la CCRAPC. La chaîne du Berthland est un obstacle naturel à nos déplacements. De tout temps, les habitants de la commune se sont orientés vers la vallée, Poncin, notamment, où se trouvent les commerces et le marché hebdomadaire que nous fréquentons, les services de santé, de sécurité dont on dépend, la poste, la trésorerie, l'école et le collège... D'ailleurs, la pétition contre la fusion des commu-

nautés de communes du haut Bugey qui a circulé dans le canton, a recueilli de nombreuses signatures dans notre commune. À l'initiative de Jean-Michel Boalmé, mon adjoint, qui s'est beaucoup investi dans ce dossier. Je suis bien certain qu'un sondage aurait fait l'unanimité à Serrières.

Comment se sont déroulés les événements ? Nous aurions pu faire le choix de quitter la CCMB quand le préfet de l'époque

a publié le projet de schéma de la nouvelle intercommunalité. Mais à l'époque, nous avons voulu « jouer collectif » et nous battre avec le conseil communautaire de la CCMB, pour maintenir notre communauté. Quand le préfet a signé l'arrêté de fusion des quatre communautés de communes du haut Bugey le 21 mai 2013, c'est alors que nous avons délibéré pour demander notre rattachement à la CCRAPC. Le temps nous était compté ! Il fallait

réunir 25 délibérations des communes des deux communautés, CCMB et CCRAPC, et celles des communautés concernées... Les présidents des communautés du haut Bugey qui allaient fusionner nous ont soutenus par un courrier au préfet. Denise Maissiat, présidente de la CCMB, a soutenu notre demande. Jean Chabry, président de la CCRAPC, m'avait assuré de son accord. Son directeur général des services, Stéphane Villain, nous a

grandement aidés à monter le dossier. Quand nous avons été reçus par le nouveau préfet, Laurent Touvet, l'accueil a été compréhensif.

Quels dossiers allez-vous défendre dans votre nouvelle communauté ? Nous allons nous intégrer petit à petit dans les activités et les projets de la CCRAPC. Serrières-sur-Ain a une vocation rurale que nous voulons préserver : l'activité principale de la commune est l'agriculture laitière : le lait est collecté par la fromagerie de Poncin. 3 ha de vignes à Sonthonnax sont exploités par un viticulteur de Mérignat. Une vocation touristique aussi qu'il est possible de développer grâce à la proximité de l'Office de tourisme de Poncin et du site de l'île Chambod : Cheval Bugey anime des randonnées équestres en été. Les « cabanes-belvédères » seront opérationnelles au printemps. L'ancien embarcadere de Merpuis pourrait héberger une antenne de l'office de tourisme pendant la belle saison...

DANS LE PROGRÈS DU 14 JANVIER

OYONNAX ET LE HAUT BUGEY

Rédaction : 04 74 81 21 10 - lproyonnaix@leprogres.fr - PubliCité : 04 74 32 83 65 - lproyonnaix@leprogres.fr

Intercommunalité : une première étape avant de nouveaux changements

Politique. La communauté de communes haut Bugey est née officiellement le 1^{er} janvier. Mais bien des questions se posent autour de l'organisation de cette nouvelle collectivité qui se réunira pour la première fois jeudi à 18 h 30, dans l'amphithéâtre du Pôle Européen de Plasturgie.

Tout le monde était-il d'accord ?

Ce serait faux d'écrire que l'ensemble des trente-huit communes concernées ont validé, sans sourciller, le projet proposé par le Préfet. Douze d'entre elles ont purement et simplement signifié leur opposition. Il s'agit de Matalon-Granges, Sonthonnax-la-Montagne, Izernore, Bolozon, Narieux-Volignat, Leysnard, Peyriat, Serrières-sur-Ain, Ceignes, Chevillard, Izernore, et Le Polzat. Leur avis n'étant que consultatif, rien n'empêchait le Préfet de signer officiellement l'acte de naissance de la CCHB.

Combien d'élus siègeront ?

La première séance prévue jeudi, réunira les 94 élus, sous les quatre intercommunalités précédentes. À terme, le nombre d'élus appelés à siéger sera revu à la baisse. Combien seront-ils ? Soixante-douze très exactement tout en sachant que la décision a été prise au regard de certaines obligations fixées par la loi. D'autant que les 26 autres communes, représentant 80 % de la population, ont donné leur accord. Au final, seule Serrières-sur-Ain a décidé de ne pas rejoindre la CCHB (lire par ailleurs) portant à trente-sept le nombre de communes adhérentes.

À savoir : la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune, chaque commune doit disposer d'au moins un siège, et enfin aucune commune ne peut détenir plus de la moitié des sièges. Voici la répartition telle qu'elle a d'ores et déjà été établie : Oyonnax (25 sièges), Nantua (4), Montrial-la-Croix (3), Bellignat (3), Arbois (3), Izernore (2), Dortan (2). Les autres communes disposent quant à elles d'un seul siège.

Où va s'installer la CCHB ?

Le siège de l'intercommunalité sera situé dans l'ancien hôtel des Finances, place du 11 novembre à Oyonnax. Le choix a été validé par l'ensemble des maires lors d'une réunion qui s'était déroulée en septembre dernier à Port. Le bâtiment, propriété de la ville d'Oyonnax depuis 1990, a été acheté pour une partie par la CCO pour un montant de 1 million d'euros. Pour l'instant, les locaux ne sont pas encore prêts à accueillir le personnel administratif. D'importants travaux de réhabilitation sont à prévoir et nécessiteront une longue phase d'étude

Qui sera le président ?

Jusqu'aux prochaines élections municipales des 23 et 30 mars prochains, conformément à la règle, le nouveau conseil communautaire sera présidé par le président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) le plus peuplé présent. C'est donc Alexandre Tachdjian qui a pris les responsabilités de l'intercommunalité. Le nombre et l'identité des vice-présidents et membres du bureau seront quant à eux fixés par le vote des élus jeudi soir.

Et les compétences ?

Quoi qu'il arrive, la CCHB prendra en charge les compétences rendues obligatoires par la loi. Il en existe deux : les actions de développement économique et l'aménagement de l'espace. Les compétences optionnelles devront faire l'objet d'une décision de maintien ou de restitution aux communes dans un délai de trois mois à compter du con-

seil communautaire qui suivra les élections municipales. Celui-ci devra se démettre au cours du mois d'avril. Pour l'instant, la situation reste figée, chacun conservant les compétences attribuées jusqu'alors dans leur ancien périmètre.

Quel est l'intérêt des élections municipales ?

Les prochaines élections permettront aux habitants du territoire inscrits sur les listes électorales, de choisir leurs élus qui siègeront au sein du conseil municipal de leur commune. Mais pas seulement. Pour la première fois, les électeurs auront la possibilité de désigner directement les conseillers communautaires. Pour les communes de plus de mille habitants, les électeurs devront glisser dans leur enveloppe un bulletin sur lequel sera déjà désigné le nom des conseillers communautaires. Dans les communes comptant moins de mille habitants, la désignation se fera dans l'ordre du tableau (maire, adjoints, puis conseillers municipaux).

La nouvelle communauté de communes Haut-Bugey



Serrières-sur-Ain fait sécession... Et rejoint la Com com de l'Ain - Pays de Cerdon



Christian Bardet, maire de Serrières-sur-Ain, et Jean-Michel Bouleau, maire adjoint. Photo Roger Gros

chement de la commune à la CCRAPC. Un rattachement logique, si l'on considère le bassin de vie. Située à proximité de Poncin notamment, les habitants de Serrières-sur-Ain « règlent leurs affaires » dans la vallée : école, santé, marchés, courrier, banque, relation avec les services de l'État... Le 19 novembre, le maire de Serrières, Christian Bardet, a renoncé le nouveau

« SERRIÈRES-SUR-AIN FAIT SÉCESSION ... ET REJOINT LA COM-COM DE L'AIN-PAYS DU CERDON »

LE PROGRÈS du 14 janvier évoquait quant à lui la délibération du 27 mai 2011, enfin celui du 7 janvier évoquait la conséquence des 3 délibérations prise par notre conseil municipal depuis sa délibération du 11 juin 2013 ...